

La rédaction législative et administrative inclusive

La francophonie entre impulsions et résistances

vendredi 25 janvier 2019

Uni Mail – Salle MR 070



Direction

Prof. Alexandre Flückiger, Faculté de droit, Université de Genève

Public

Membres des autorités politiques et administratives;
toute personne intéressée par les questions de genre en matière de rédaction





Dès 8h00 **Accueil**

8h30 **Ouverture de la journée**

Bénédict Foëx, Professeur, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève

Thierry Tanquerel, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, Directeur du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)

La rédaction inclusive: le sens et l'impact

8h40 **Démasculiniser la langue française: une exigence juridique?**

Alexandre Flückiger, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, Vice-Doyen

9h00 **Faire et défaire: une langue masculinisée peut être démasculinisée**

Eliane Viennot, Professeuse émérite de littérature française de la Renaissance à l'Université de Saint-Etienne; Membre honoraire de l'Institut universitaire de France

9h30 **Écriture inclusive: action futile ou réponse à un vrai problème? Une perspective psycholinguistique**

Pascal Gygax, Directeur de l'équipe de psycholinguistique et psychologie sociale appliquée du Département de psychologie de l'Université de Fribourg

10h00 Échanges avec la salle

10h15 *Pause et rafraîchissements*

Les impulsions: les mondes germanophones anglophones

10h45 **La rédaction législative et administrative inclusive dans le monde germanophone**

Daniel Elmiger, Professeur associé à la Faculté des lettres de l'Université de Genève

11h15 **Gender inclusive legislative drafting in English: a matter of clarity**

Helen Xanthaki, Professor of Law, UCL; Director, International PGLaws Programmes, UoLondon; Senior Research Fellow, Sir William Dale Centre for Legislative Studies; President, International Association for Legislation

11h45 Échanges avec la salle

12h00 *Déjeuner*

Programme

Entre impulsions et résistances: les pratiques dans le monde francophone

- 13h30 **France**
Véronique Champeil-Desplats, Professeure à la Faculté de droit et sciences juridiques de l'Université de Paris-Nanterre
- 13h50 **Canada**
Mélanie Samson, Professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, Québec
- 14h10 **Belgique**
Sophie Weerts, Professeure associée à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Université de Lausanne
- 14h30 **Afrique**
Abdoulaye Soma, Professeur à la Faculté de droit de l'Université Ouaga II, Ouagadougou
- 14h50 Échanges avec la salle
- 15h00 *Pause et rafraîchissements*

La rédaction législative et administrative inclusive en Suisse

- 15h30 **Confédération et cantons romands**
Colette Rossat-Favre, Cheffe d'unité, Office fédéral de la justice, Berne
Vincent Schneider, Chef du Service juridique de l'État de Neuchâtel
Fabien Mangilli, Directeur des affaires juridiques, Chancellerie d'État, Genève
Brigitte Mantilleri, Directrice du Service égalité de l'Université de Genève
- 16h15 Échanges avec la salle
- 16h30 **Synthèse et perspectives**
Micheline Calmy-Rey, Professeure invitée au Global Studies Institute de l'Université de Genève, ancienne Présidente de la Confédération suisse
- 17h00 Clôture

S'interrogeant en 1767 sur la manière d'accorder un adjectif qui se rapporte à des noms de genres différents, le grammairien Nicolas Beauzée avait plusieurs solutions à sa disposition, communément pratiquées: la règle de proximité, celle de la majorité ou celle de la préséance d'un genre sur l'autre. Il a tranché pour la prérogative du masculin sur le féminin "à cause de la supériorité du mâle sur la femelle".

Si la question était nouvelle et devait être décidée aujourd'hui, son choix serait immédiatement écarté pour sexisme flagrant. Il serait jugé discriminatoire et parfaitement arbitraire. Or la règle a subsisté.

Sur l'impulsion des mondes anglophone et germanophone, la francophonie commence pourtant à s'interroger. La règle ne devrait-elle pas évoluer? Les résistances ne sont cependant pas à sous-estimer, car dans le domaine des droits fondamentaux, la tradition et l'inertie sont régulièrement invoquées pour justifier des pratiques ancestrales. Quel rôle le législateur, et les autorités étatiques plus généralement, ont-elles dès lors à jouer dans ce contexte?

Cette journée d'étude donnera l'occasion de faire le point sur l'état des pratiques et des règles applicables aux autorités dans le domaine de la rédaction inclusive ainsi que des méthodes proposées.

Objectifs

- Comprendre le sens et l'impact de la rédaction inclusive
- Explorer les sources normatives et les pratiques comparées des autorités publiques en matière de rédaction inclusive

Renseignements pratiques

Lieu

Université de Genève – Uni Mail – Auditoire MR 070
40 bd du Pont-d'Arve – 1205 Genève (tram 15 ou parking payant sur place)

Inscription avant le 21 décembre 2018

- En ligne sur www.unige.ch/formcont/cours/redaction-inclusive
- Au moyen du coupon-réponse

Finance d'inscription

- CHF 95.- | CHF 45.- étudiant-e-s, assistant-e-s

Elle comprend la documentation, le déjeuner et les rafraîchissements.

Informations complémentaires

Rocchina Perillo, secrétariat du CETEL
+41 (0) 22 379 86 02 | Rocchina.Perillo@unige.ch

**Affranchir
SVP**

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
Faculté de droit
CETEL
40 bd du Pont-d'Arve
CH-1205 Genève